

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

Choisy le Roi – 27 août 2014

SAISON 2014/2015

Présents :

Y. BOUGET, C. ALBE, C. CHEBASSIER, JP.DUBIER, F. FOCARD, E. TANGUY, E. MORCANT-RIQUIER, V. DELOUTRE

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE, A GRIGUER

Invité : A. DAGORNE

Absents excusés : JP. ALORO, A. DE FABRY, N. HENault, A. PEYTAVIN.

Ouverture de la séance à 14h10 après la photo prise des membres avec la réplique du trophée du Championnat du Monde.

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président félicite les équipes de France qui ont obtenu des performances remarquables en beach avec 2 médailles de bronze en Championnat du Monde ; il salue le parcours de l'Equipe de France en Ligue Mondiale avec 11 matchs gagnés sur 14 et échouant de peu contre l'Australie, pays recevant du Final Four pour rejoindre le Final Six en Italie.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°1 du 8 juillet 2014

Vote sur ce PV :

6 pour - 2 abstentions

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

• **PV adoptés :**

C CHEBASSIER regrette que certains PV de la CCF soient présentés lors de plusieurs CA

- CC Financière n°4 du 24/04/14 : 6 pour ; 2 abstentions
- CC Financière n°5 du 25/06/14 : 6 pour ; 2 abstentions
- CCEE n°2 du 23/05/14 : 7 pour ; 1 abstention
- CCA n°10 du 21/06/14 : 7 pour ; 1 abstention
- CCS n°1 du 8/07/14 : 6 pour ; 2 abstentions

• **PV présentés pour information :**

CCDE n°6 du 25/06/14 ; CFA n°7 du 19/06/14 ; Conseil Supérieur de la DNACG du 14/2 ; 7/03 ; 12/06 ; 16/07 et 23/07

A GEMISE FAREAU indique que M LAGNIER souhaite réunir la Commission d'appel et les commissions de contrôle des championnats pros et fédéraux

Le Président souligne la nécessité d'une réunion politique rassemblant le Président de la FFVB et les Présidents des 3 commissions pour échanger et déterminer les objectifs stratégiques de suivi financier des clubs à court terme et moyen terme.

A GRIGUER exprime au nom de la LNV le regret de l'initiative et la décision prise par la FFVB dans le dossier du club de ST QUENTIN. Il fait remarquer qu'aucune conciliation n'a été conclue et signée en séance en matière financière depuis la création de la conciliation il y a 20 ans.

- **PV du Conseil de Surveillance du 3 Juin 2014**

Un extrait du PV de la séance du 23/6/2014 du Conseil de Surveillance est distribué en séance
Christian ALBE demande si de nouveaux membres de la Commission électorale ont été désignés ; A DAGORNE répond que trois membres ont été désignés par le Conseil de Surveillance.

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

Conformément à l'accord d'entreprise, une augmentation de 1,47% a été accordée pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Arnaud DAGORNE devient Directeur Général et prend le statut de cadre dirigeant. Les dispositions du code du travail portant sur le repos quotidien, le repos hebdomadaire ne s'appliquent pas à ces cadres.

Suite aux entretiens annuels d'évaluation du personnel et à des modifications des missions confiées, des ajustements de salaires sont prévus pour certains personnels.

A DAGORNE présente un compte rendu de ces entretiens. Des fiches de postes vont être adaptées au regard de certains besoins et constats partagés ; le recensement des échéances récurrentes de chaque salarié va être effectué au mois de septembre ; il s'en suivra l'élaboration d'un document récapitulatif de chacun des calendriers des salariés afin de favoriser le travail collectif et anticiper sur le travail de chacun.

C'est une étape indispensable pour fonctionner en mode projet et éviter les urgences à traiter trop souvent constatées cette année.

4.2 Finances

La situation comptable arrêtée au 30 juin 2014 est remis en séance. Ce document, établi par Mme BERNIER et A DAGORNE, doit être analysé avec quelques réserves. Les écritures de régularisation ont été passées de manière plus complète qu'au 30 juin 2013. Il en manque encore certaines, par exemple une estimation des produits financiers.

Les produits comme les charges sont en augmentation du fait notamment de l'organisation par la FFVB d'un plus grand nombre de manifestations sportives (TQCM H, TQCE F ; 2 matchs de Ligue Mondiale supplémentaires...)

Les augmentations des tarifs votées en 2013 ont contribué de manière sensible à l'augmentation des produits.

Les subventions AAP d'incitation au développement du nombre de licences (100 000€) ont été estimées sur la base du principe de calcul retenu initialement (à partir d'une augmentation du nombre de licences de 10%). Ce calcul a été assoupli, le taux retenu a été réduit à 6%.

Le résultat sur les 6 premiers mois est de – 193 806 €.

Il annonce le paiement mensuel des arbitres à partir d'octobre prochain.

Un budget révisé sera présenté à l'AG du 4 octobre. Il a été demandé à S BERNIER et à A DAGORNE de faire un travail préparatoire en vue d'une prochaine réunion de la CCF. Ce budget sera présenté au prochain CA du 24 septembre

Nos fonds associatifs nous permettent d'absorber le déficit 2014, mais cela ne sera plus possible une autre année. Que fait-on maintenant ? Est-il possible de réduire certaines dépenses ? C CHEBASSIER indique avoir alerté les différents secteurs

Il est constaté que 15 Ligues sont débitrices au 31/07 ; 2 Ligues ont conclu un moratoire dont une, Mayotte se trouve dans une situation très difficile

C CHEBASSIER en réponse à une question d'E TANGUY énonce que les montants les plus importants sont dus par l'Auvergne, Rhône Alpes et la Provence ; E TANGUY rétorque qu'il s'agit de 3 cas différents.

C ALBE rappelle que l'article 38 du RGLIGA prévoit « qu'un groupement sportif ne pourra prétendre à sa ré affiliation que s'il est à jour financièrement et administrativement avec son Comité départemental, sa Ligue Régionale, la LNV et la FFVB. »

Après une large discussion entre les membres, il est décidé par un vote de 6 voix pour et 2 abstentions que la FFVB écrive à l'autre Ligue concernée, La Provence pour lui accorder un délai de 10 jours afin de payer les sommes dues à la FFVB en application du moratoire, soit jusqu'au 8 septembre.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la situation ne serait pas à jour, la FFVB sera contrainte de suspendre la délivrance des licences aux clubs de cette région. Les clubs seront également destinataires de ce courrier.

A GRIGUER indique qu'un courrier sera envoyé par la LNV à la FFVB sur les clubs encore en dette.

Christian ALBE demande la possibilité d'un accès lors d'une journée à la comptabilité fédérale ; le Président refuse cette demande qui n'est pas dans les attributions d'un membre du Conseil d'Administration.

Au sujet de la situation des joueurs étrangers qui ont un litige financier avec le club d'Orange, A GRIGUER informe les membres que la FIVB a été saisie officiellement par les 3 joueurs américains

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

F. FOCARD

5.1 Haut-Niveau

Au sujet de l'Equipe de France féminine, une réunion de concertation de 26 joueuses est fixée au 30 et 31 Août à PARIS et permettra d'aborder les échéances de 2016, 2019 et 2020.

L'Equipe de France féminine juniors n'a pas réussi à se qualifier pour les Championnats d'Europe.

Dans le cadre de la réorganisation du secteur féminin, il propose le recrutement d'un cadre fédéral à durée déterminée qui aura une mission transversale de la détection jusqu'au haut-niveau pouvant débuter dès le mois de septembre. Après une phase d'audit, des propositions seront attendues de sa part ; sa mission comprendra des déplacements fréquents.

Vote :

6 pour - 2 abstentions

Le secteur a dépensé 45 K€ d'équipements qui relevaient jusqu'en 2013 d'une dotation dans le cadre d'échanges marchandises.

C BOULONGNE informe les membres que le PES a été publié au Journal Officiel du 1^{ER} Août 2014.

Il annonce que M Philippe DUMOULIN est entré en fonctions le 11/08 en tant que DTN adjoint, après des expériences olympiques à la Natation et au canoë-kayak. Il est en charge du suivi des athlètes.

Axelle GUIGUET est en charge du suivi des structures et notamment des Centres de Formation, la procédure d'agrément et l'instruction des dossiers en relation avec la LNV.

Une cellule d'aide à la performance est en constitution, pilotée par deux préparateurs physiques afin d'aider les clubs et les pôles

C BOULONGNE présente les Statuts des 2 associations de soutien du Pôle France masculin et du Pôle France féminin de volley qui ont été révisés avec modification de leur dénomination et du siège désormais à Choisy le Roi ; le service juridique a été associé à ce toilettage des textes.

Les conventions FFVB / Joueur ou Joueuse d'intégration aux pôles ont été également modifiées pour cette rentrée qui se tient dimanche à Toulouse et Montpellier.

Vote :

6 pour - 2 abstentions

Il sera procédé prochainement de la même manière pour les Pôles Espoirs

5.2 Beach Volley

F FOCARD met en exergue les deux médailles obtenues aux championnats du monde masculin U21 et U17 par les deux paires françaises ; ces résultats sont historiques et confortent la stratégie ambitieuse que doit avoir la FFVB sur le beach.

Aux JOJ, dont l'engouement est très important sur les réseaux sociaux, l'équipe garçons est en quarts de finale et véhicule une très bonne image de notre discipline.

F FOCARD relate le déroulement des Finales du Championnat de France à St Jean de Monts qui ont été suivies par 3500 /4000 spectateurs chaque jour du vendredi au dimanche après-midi ; les représentants des collectivités locales étaient aussi ravis de la diffusion des 2 Finales en direct sur *L'EQUIPE.FR* et sur le site fédéral ;

Les prochains championnats d'Europe Juniors qui débutent fondent un réel espoir d'accéder au podium pour nos équipes.

3 projets de salle Beach sont à étudier pour des demandes au CNDS.

A GRIGUER annonce la création d'un centre beach permanent à Nice, financé par le club.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENault - E. MORCANT-RIQUIER

6.1 Communication

A DAGORNE indique que les affiches (4 modèles, 2 à dominante beach et 2 à dominante VB) ont été reçues par chaque club pour cette rentrée.

La conférence de presse de l'Equipe de France à l'INSEP s'est très bien déroulée hier avec plusieurs télévisions et de nombreux titres de presse présents.

6.2 Marketing

Le recrutement du responsable commercial se finalise. Une autre option est de choisir une régie publicitaire.

Le recrutement du responsable événementiel va être lancé début septembre.

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Paiement direct

La mise en place permet cette année les affiliations et la prise de licences/assurance ; d'autres fonctionnalités sont prévues dès 2015. Il est constaté l'ouverture depuis fin juin de 1 000 paniers correspondant à 1 000 clubs distincts ; l'adresse mail dédiée reçoit chaque jour plusieurs questions à traiter.

7.2 Développement

La campagne de labellisation est terminée avec 230 clubs ; les drapeaux et ballons seront dans les Ligues courant septembre. L'objectif est d'atteindre maximum 25 % des clubs par cette politique de labellisation.

Les formulaires de licences seront adressés aux Ligues entre le 22 et le 26/09, le BAT sera validé avant la fin de cette semaine.

Une large discussion a lieu sur la réorganisation territoriale et ses incidences sur les rôles et les moyens des Ligues et des CD.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

Il est énoncé qu'il reste plusieurs dizaines de clubs dont les comptes présentent une dette non régularisée auprès du service comptable fédéral à la date du 20/08.

Le Conseil décide de laisser un ultime délai de 15 jours, soit jusqu'au 11 septembre, et demande au service comptable d'informer les clubs concernés qu'après cette date, leur engagement en championnat national sera retiré par la FFVB ; pour les clubs évoluant au niveau régional, la FFVB demandera aux Ligues concernées de retirer les équipes dont les clubs ne seraient pas financièrement à jour.

A DAGORNE distribue en séance le document d'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

La CSOEAG communiquera à partir du 5 septembre les voix de départ qu'elles accordent aux délégations (somme des voix des clubs affiliés à l'AG de Pleumeur obtenue selon leur nombre de licences valides).

Elle prendra les licences valides au 15 janvier comme potentiel statutaire (les mêmes licences qu'à PLEUMEUR)

Et elle retirera de ce décompte d'une part les clubs non correctement affiliés au 4 sept et d'autre part les licences du 15 janvier non réglées à la FF au 4 sept.

Au sujet des ligues fortement débitrices, le service comptabilité pointera quels états de licences (avant PLEUMEUR) ne sont pas encore réglés au 4 septembre, et quels clubs sont concernés par les facturations de ces licences.

Le Secrétaire Général pourra ensuite indiquer à la CSOEAG quels clubs ne sont pas à jour de leurs cotisations fédérales et celle-ci "devrait" retirer du total des voix des délégués les voix de ces clubs ; jusqu'à ce que ces clubs ou leurs ligues fassent la preuve du règlement de ces licences (dans le délai de la CSOEAG d'un mois avant le 4 oct.) et si preuve il y a, leur redonner les voix correspondantes.

La FFVB doit indiquer à la CSOEAG les ligues et les clubs non à jour de leurs licences du 15 janvier au 4 septembre.

A DAGORNE distribue aux membres la liste des Ligues régionales dont les Statuts et règlement intérieur ont été votés en Assemblée Générale régionale après validation du service juridique, de la CCSR et sont finalement approuvés par le Conseil d'Administration de la FFVB :

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de FRANCHE COMTE,

Statuts de la ligue des FLANDRES,

Statuts de la ligue d'ILE de FRANCE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de POITOU-CHARENTES,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de RHONE ALPES,

9 - QUESTIONS DIVERSES

- C ALBE demande ce qu'il advient de P BEUCHET ; le Président répond qu'un courrier de remerciements lui a été envoyé en juillet et il souhaite que son investissement soit consacré dès la rentrée aux travaux de la nouvelle commission créée « salles et terrains de beach »

Les autres sujets qu'il traitait ont été pris en charge par différents permanents dans un souci légitime de continuité de l'activité fédérale

A GEMISE FAREAU souligne que la décision prise n'est absolument pas remise en cause mais que le courrier transmis au nom du Conseil de surveillance visait davantage la manière entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H40.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général